

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
TRANSPORTS COLLECTIFS DE MONTEREAU
ET SES ENVIRONS

COMITE SYNDICAL
MARDI 10 DECEMBRE 2019

Sont présents :

Barbey : M. Jean-Luc BAILLET et M. Eric BOURBIGOT ; La Brosse-Montceaux : M. Alain DEMELUN ; Courcelles-en-Bassée : Mme Jocelyne TIMON et M. Jean-Luc AUZOU ; Echouboulains : M. Gilbert DELAHAYE et M. Mathias VIGIER ; Esmans : M. Maurice SANSOVI et M. Jean-Jacques BERNARD ; Forges : M. Damien BUZZI et M. Romain SENOBLE ; La Grande Paroisse : Mme Roselyne TRUKAN ; Laval en Brie : Mme Geneviève DALBARD ; Marolles-sur-Seine : M. Jean-Pierre PAVIOT et M. Michel DALIBON ; Misy- sur-Yonne : Mme Sylvie DESORMES et Mme Guylène AURORE ; Montereau-Fault-Yonne : M. Jean-Marie ALBOUY ; Montmachoux : M. Bernard CRETON ; Saint Germain Laval : M. Christophe FAGIS ; Varennes-sur-Seine : Mme Sylvie GADEAU.

Absents excusés :

La Brosse-Montceaux : Mme Marie-Thérèse FLORENCE ; Cannes-Ecluse : M. Philippe SMORAG et M. Florent DEMONT ; La Grande Paroisse : M. Antonio AGUILAR ; Laval-en-Brie : M. Patrick CHON ; Montereau-Fault-Yonne : M. Lahcen CHKIF ; Montmachoux : M. Patrick JACQUES ; Saint Germain Laval : M. Jean-Claude MARTINEZ ; Salins : M. Jacky PEPIN et M. Georges BENARD ; Varennes-sur-Seine : M. Jacky MEUNIER.

ORDRE DU JOUR

- ✓ Rapport du Comité syndical du 29 octobre 2019
- ✓ Autorisation donnée au Président d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2020 sur les deux dossiers comptables "SITCOME" et "Carte SIYONNE".
- ✓ Autorisation donnée au Président de signer la convention de labellisation du TAD avec l'IDFM
- ✓ Autorisation donnée au Président de signer la convention de labellisation du TAD avec le Conseil départemental de Seine-et-Marne
- ✓ Autorisation d'embauche en contrat à durée déterminée pour 5 agents supplémentaires
- ✓ Mutualisation des visites médicales avec la CCPM
- ✓ Régularisation des opérations d'ordre du BP "Cartes SIYONNE" 2019
- ✓ Planning 2020 des réunions du SITCOME
- ✓ Questions diverses

La séance est ouverte à 19 H 00 sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Albouy.

M. Le Président. – Chers collègues, nous débutons les travaux de notre réunion du 10 décembre.

Monsieur Albouy procède à l'appel.

Le quorum étant atteint, le Comité peut valablement délibérer.

Rapport du Comité syndical du 29 octobre 2019

Vous avez été destinataires de ce rapport.

Y a-t-il des remarques ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

Absent à cette séance, Jean-Pierre Paviot ne prend pas part au vote.

Le rapport est adopté.

Autorisation donnée au Président d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2020 sur les deux dossiers comptables "SITCOME" et "Carte SIYONNE"

Sur les deux dossiers comptables du SITCOME et de la Carte SIYONNE, nous sommes autorisés, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'année précédente, à ouvrir des investissements pour pouvoir mener à bien un certain nombre d'opérations, sans pour autant attendre le vote du Budget qui interviendra en mars-avril.

Quelqu'un y voit-il un inconvénient ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Autorisation donnée au Président de signer la convention de labellisation du TAD avec l'IDFM

Un point d'actualité. Nous n'avons pas encore reçu la convention.

Notre dossier de demande de labellisation auprès de l'IDFM est en cours. Il doit passer dans un Comité de Direction la semaine prochaine, puis au Conseil d'administration de l'IDFM début février, pour une mise en place de la labellisation à la rentrée scolaire des vacances d'hiver (fin février).

Cette labellisation comprend à ce stade :

- L'adhésion effective des six nouvelles communes (Diant, Chevry-en-Sereine, Thoury-Férottes, Noisy-Rudignon, Voulx et Blennes) ;
- La mise en place d'un nouveau service de transport à la demande dans ces communes ;
- Et nous concernant, le maintien en l'état de l'ensemble des services de transport à la demande qui concernent nos communes.

Ceci, avec une participation de l'IDFM au financement de notre service de transport à la demande passant d'environ 20 % à 50 % du coût réalisé par le SITCOME, soit une augmentation conséquente.

Cette labellisation prévoit aussi l'utilisation obligatoire d'une plateforme (centrale nationale de réservation) gérée par Ile-de-France Mobilités. Elle est d'autant plus obligatoire qu'elle n'est pas encore très opérationnelle en ce qui les concerne, mais à terme cette année, la réservation du transport à la demande ne se fera plus *via* notre plateforme de réservation interne. Cette plateforme mise à disposition sera la même que celle dédiée à l'ensemble des transports à la demande labellisés par IDFM.

Les usagers pourront aussi réserver leur transport à la demande *via* une application sur *smartphone* et tablette ou *via* leur ordinateur, quand ils le souhaitent, 24 H/24. Ces applications sont mises à disposition et contrôlées par IDFM.

L'intérêt pour les usagers est bien sûr de disposer de cet outil qui les rend plus autonomes que la réservation téléphonique. Et comme cela existe avec des applications de type UBER ou G7 (pour ceux qui prennent le taxi à Paris), le système informatique de cette grande centrale de réservation permettra aux clients d'afficher dans l'application la géolocalisation des véhicules. De cette façon, si un véhicule est à proximité et peut encore faire un détour pour prendre le client plus vite, il peut proposer une course à 15 minutes de la réservation, et non pas à une heure de la réservation minimum.

Par exemple, un transport à la demande quitte Misy-sur-Yonne et doit passer par la déviation de Marolles. Une personne fait une réservation sur son téléphone depuis Marolles. Au lieu de proposer un TAD dans une heure, on peut lui proposer le TAD qui passera dans un quart d'heure.

Les essais réalisés par la Société choisie par Ile-de-France Mobilités montrent que cela fonctionne, même si cela reste à démontrer sur le terrain. Ce sera un plus pour nos clients, car jusqu'à présent ils pouvaient réserver jusqu'à une heure à l'avance, mais avec ce système ils pourront réserver jusqu'à un quart d'heure à l'avance sur certains trajets.

(Arrivée de Mme Desormes)...

La différence pour nos conducteurs est qu'il s'agit d'intelligence artificielle. L'ordinateur envoie sur une application propre au conducteur sa feuille de route en temps réel. Nous continuerons à travailler en régie et les conducteurs de notre TAD disposeront d'une tablette qui leur servira de GPS. Ils devront très précisément suivre le trajet indiqué par le GPS, car le parcours peut être modifié jusqu'à un quart d'heure avant, en fonction des réservations de dernière minute.

Ce ne sont que des avancées et des avantages. C'est ainsi que cela nous a été présenté et nous verrons à l'usage, mais financièrement c'est une bonne nouvelle pour le SITCOME car la participation sur le service est plus importante et cela apporte des nouveautés en termes de réservation, de gestion des réservations et d'organisation du transport.

Dans la labellisation, il n'est pas prévu de transférer le transport à la demande dans le contrat qui va être soumis à l'appel d'offres pour le réseau de bus, car sur l'ensemble d'Ile-de-France Mobilités, tous les réseaux vont être mis en appels d'offres, et le transport à la demande y est systématiquement inclus.

La réalisation de ce TAD en régie et le fait qu'il fonctionne bien même s'il est ancien sont une particularité monterelaise. La prudence d'IDFM les pousse donc à maintenir le fonctionnement actuel de la régie.

M. Vigier. – Puisque la réservation se fera désormais sur IDFM, le SITCOME aura-t-il toujours la main sur les horaires de TAD, ou cela va-t-il basculer aussi vers IDF Mobilités ?

M. Le Président. - Tous les horaires actuels sont maintenus en l'état à ce jour.

M. Vigier. - S'il doit y avoir des modifications à l'avenir, le SITCOME aura-t-il la main ?

M. Le Président. – Elles doivent être validées ici par le Conseil, car tous les horaires de TAD sont contractualisés dans la convention que nous allons signer avec eux. Cela fige l'offre, et les modifications sont en général destinées à s'adapter aux horaires de trains. Elles sont rarement faites à leur demande, car c'est en général le transporteur qui les fait. Nous avons donc toujours la main et les modifications interviennent sous forme d'avenants.

M. Paviot. - Sur la plateforme, c'est une personne qui répond ou c'est une voix artificielle ?

M. Le Président. - C'est une personne.

M. Paviot. – Nous avons l'avantage d'avoir des gens qui connaissent le terrain. On dit : "Nous vous prenons à tel arrêt et vous déposons à tel autre au retour". Ce n'est pas forcément le même, etc. En centralisant à Paris, cela risque de ne pas être évident.

M. Le Président. – C'est une société de Bourgogne qui a gagné l'appel d'offres. Ils ont le même accent que nous !

Dans un premier temps je ne suis pas inquiet car très peu de transports à la demande sont labellisés. Les opérateurs qui se chargeront de la gestion du transport à la demande géreront peu de réseaux.

De plus, nous avons à ce jour de nombreuses réservations très pendulaires. 70 % des réservations sont composées d'une moitié de collégiens et lycéens vers les établissements scolaires et d'une autre moitié d'actifs vers la gare. Ce n'est pas compliqué.

Sachant qu'à ce stade, la plateforme téléphonique n'interviendra pas avant fin février. Ils nous l'imposent, mais en espérant que nous refusions pour retarder le dossier. Comme nous l'avons accepté, ils étaient embêtés et c'est là qu'ils m'ont avoué que ce n'était pas opérationnel. Pour l'instant, ils m'ont dit de continuer comme nous le faisons actuellement.

Mme Dalbard. – Pourrons-nous toujours réserver par téléphone ? Je connais des personnes qui n'ont pas de Smartphone.

M. Le Président. – Oui, bien entendu.

La plateforme téléphonique est ouverte aux réservations de 6 H 00 à 20 H 00. Les gens auront la possibilité de réserver directement au kiosque. S'ils téléphonent au kiosque, nous le ferons nous-mêmes. Le principe est que nous ne perdions aucun client, car toute modification est toujours source d'inquiétude, de stress, de changement d'habitudes. Nous le voyons partout : dès qu'un commerçant change, on ne sait pas pourquoi, mais il perd la moitié de ses clients.

De même, nous veillerons à faire en sorte que les systèmes se tuilent correctement pour qu'il n'y ait pas de perte. Ce n'est pas l'intérêt, d'autant plus que notre transport à la demande est celui qui fonctionne le mieux. L'objectif n'est donc pas de le perturber.

Aujourd'hui, vous m'autorisez à signer la convention, mais elle repassera au Conseil pour son aspect financier. L'idée est de ne pas faire retarder notre dossier par rapport au Conseil d'administration de février. Lorsque la convention repassera devant vous, vous en aurez tous les éléments financiers.

Y a-t-il des remarques ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Autorisation donnée au Président de signer la convention de labellisation du TAD avec le Conseil départemental de Seine-et-Marne

C'est le même sujet que le point précédent.

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Autorisation d'embauche en contrat à durée déterminée pour 5 agents supplémentaires

M. Dalibon. – Nous embaucherons peut-être ces agents dans le cadre de l'extension du Syndicat aux six nouvelles communes dont Jean-Marie Albouy vous a parlé plus haut. Pour autant, nous n'embauchons pas systématiquement lorsque nous créons des postes. Il s'agit de se laisser simplement une latitude.

M. Le Président. - La masse salariale est un point sensible au sein du Syndicat, car c'est pratiquement la plus grande partie de nos dépenses. Donc ces embauches ne s'entendent qu'avec la labellisation et des entrées financières nouvelles par rapport à un service nouveau.

Y a-t-il des questions ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mutualisation des visites médicales avec la CCPM

La CCPM s'efforce de travailler avec l'ensemble des communes et des syndicats intercommunaux, avec le souci permanent de faire bénéficier à l'ensemble des structures des économies d'échelle.

Cette magnifique Communauté de communes du Pays de Montereau a proposé cette convention au SITCOME et à son modeste Président, à laquelle un certain nombre de communes participent.

Nous ne voyions pas pourquoi le SITCOME ne pourrait pas bénéficier de cette mutualisation.

Y voyez-vous un inconvénient ? (Non).

M. Vigier. – Nous avons signé une convention avec le Centre de gestion. Sommes-nous actualisés par rapport à cela ?

M. Le Président. - Oui. Nous avons bien conventionné avec le Centre de gestion. Il s'agit là de mettre en place cette mutualisation des visites médicales. Celles-ci se font d'ailleurs ici.

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Régularisation des opérations d'ordre du BP "Cartes SIYONNE" 2019

M. Dalibon. - Ce sont simplement des opérations que nous avons inscrites dans les budgets en opérations réelles et que nous avons dû inscrire en opérations d'ordre.

L'article ne change absolument pas, comme vous pouvez le voir dans le tableau en bas de la délibération. Seul le chapitre change ; nous passons du Chapitre 21 au Chapitre 040 pour l'investissement et du Chapitre 67 au Chapitre 042 pour le fonctionnement.

La somme de 30 000 € correspond à la valeur de la salle de réunion que nous avons à la Maison de la Mobilité, cette salle devant être détruite dans les semaines à venir. C'est pourquoi il fallait la retirer des immobilisations.

Y a-t-il des questions ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Planning 2020 des réunions du SITCOME

M. Le Président. – Le planning est fixé comme suit :

Mardi 28 janvier, mardi 25 février, mardi 7 ou 15 avril, mardi 16 juin, mardi 20 octobre, mardi 15 décembre 2020.

Deux réunions devaient se dérouler à la Communauté de communes et ce ne sera pas le cas. Donc nous aurons besoin qu'une Commune sympathique nous accueille.

Questions diverses

M. Senoble. – Où en sont les travaux de la gare routière ?

M. Le Président. – A la gare routière, les travaux vont bon train.

M. Senoble. - Pas en ce moment.

M. Le Président. – Malheureusement, les conditions climatiques nous font accuser un retard sur certaines opérations, telles que les coulages de béton. Donc la gare routière, qui aurait dû être ouverte fin décembre ou début janvier, le sera probablement plutôt mi-janvier, voire début février, en fonction des conditions climatiques.

Le kiosque SIYONNE est en cours de démontage. S'il n'a pas été totalement démonté aujourd'hui, il sera complètement démoli très rapidement.

Pour accueillir de manière correcte les usagers, nous avons loué le local (un café désaffecté) de Nathalie Denou. Nous allons louer provisoirement cet espace pour mettre le bureau d'information et le bureau de réservation du TAD car l'organisation actuelle est quelque peu chaotique. Nous le conserverons jusqu'à l'inauguration de l'occupation de la Maison de la Mobilité.

Concernant cette dernière, un nouveau chargé d'affaires au sein de la Société Descheemaekere a repris notre dossier et des contacts. Nous avons perdu beaucoup de temps avec la SNCF, mais aussi avec d'autres prestataires tels que GDF, qui devait faire des travaux pour déplacer les compteurs. Il nous annonce des dates et ne les respecte pas.

C'est compliqué, cela retarde aussi les travaux de la Communauté de communes, mais c'est en cours. Cela va au rythme de la France de 2019.

Donc les choses avancent quand même.

M. Senoble. – Avec Damien Buzzi, nous avons rencontré une représentante de la Société SYSTRA la semaine dernière à Forges. SYSTRA est en partie une filiale de la SNCF. Elle doit faire des travaux pour renforcer la signalisation du tracé du TGV et a besoin d'une partie d'un terrain appartenant à Forges. Nous leur avons dit qu'au préalable, il fallait régler le problème du SITCOME à Montereau pour pouvoir entamer les discussions avec la Commune de Forges.

Damien va vous donner les coordonnées de cette personne de chez SYSTRA, et nous aurions besoin des coordonnées de votre interlocuteur à la SNCF, si vous en avez un.

M. Dalibon. - Je dois voir le chargé d'affaires de chez Descheemaekere. D'autant qu'un interlocuteur suit désormais le dossier de façon assidue chez Descheemaekere et cette personne est en relation continue avec la SNCF.

Normalement, le chantier devrait pouvoir redémarrer mi-janvier si tout va bien.

M. Senoble. – Toujours est-il que nous avons fait passer le message.

M. Buzzi. - Si c'est un levier supplémentaire qui peut réactiver les travaux de la Maison de la Mobilité, autant l'utiliser.

M. Le Président. – Merci beaucoup.

Avant de vous souhaiter de très joyeuses fêtes de Noël et de Nouvel An chez vous avec vos proches, je vous propose de partager la bûche de Noël.

Merci à tous.

La séance est levée à 19 H 27.